



DECISION

du 20 mars 2023

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**-
Arrondissement de
Forcalquier-
Canton de
Valensole-
Commune de
Gréoux-les-Bains**OBJET :** Approbation de l'avenant de reconduction n°3 du contrat location entretien de la machine à affranchir

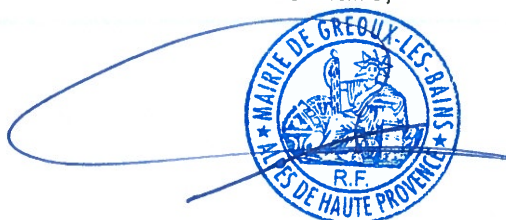
Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;**Vu** la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 4° de l'article L.2122-22 susvisé ;**Vu** la décision municipale n°2018-017 relative à l'avenant des conditions tarifaires dans le cadre de la reconduction du contrat de location-entretien de la machine à affranchir avec NEOPOST pour une durée de 3 ans ;**Vu** la décision municipale n°2022-030 relative à l'avenant de reconduction du contrat de location-entretien de la machine à affranchir avec QUADIENT anciennement NEOPOST pour une durée d'un an ;**Considérant** la nécessité de reconduire le contrat location-entretien de la machine à affranchir pour une durée d'un an ;**Considérant** la proposition d'avenant de reconduction n°3 de QUADIENT France, dont le siège est situé au n°7 Rue Henri Becquerel, 92500 Rueil Malmaison ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer l'avenant de reconduction n°3 avec QUADIENT France pour une durée d'un an, du 30 mars 2023 au 29 mars 2024.**Article 2 :** D'indiquer que le coût annuel de la prestation s'élève à 468,12 € HT soit 561.74 € TTC.**Article 3 :** De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 de la commune à l'article 6156.**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.Fait à Gréoux-les-Bains,
le 20 mars 2023

Le Maire,



Paul AUDAN